



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-100 Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-100 URBANISME – DÉNOMINATION VOIE – « JULIENNE MARTINEAU »

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP dite « du Pré Haussé » inscrite au Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Saint-Géréon, la commune a délivré à Mme Annick Bossard un Permis d'Aménager le 16 janvier 2025.

Le programme de travaux comporte entre autres la création de 10 lots à bâtir individuels, ainsi que la création d'une nouvelle voie à sens unique, reliant la rue du Pré haussé à la rue des Vignes.

Dans le cadre de l'ouverture à la circulation de cette voie privée, il est proposé de dénommer cette voie « rue Julienne Martineau ». Julienne Martineau est une des quatre femmes fondatrices de la communauté de femmes qui se sont engagées à soigner les malades de l'hôpital d'Ancenis dans les années 1680 lors de la transformation de l'Hôtel Dieu en hôpital.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Permis d'Aménager PA04400324W3004 accordé le 16 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

CONSIDÉRANT que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Après avis de la commission urbanisme et transitions en date du 17 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

APPROUVE la dénomination suivante pour la voie située entre le Pré haussé et la rue des Vignes conformément à la cartographie jointe en annexe : rue Julianne Martineau.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

Jean-François ZAREMBA

Publication sur le site internet le : 30/06/2026

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.